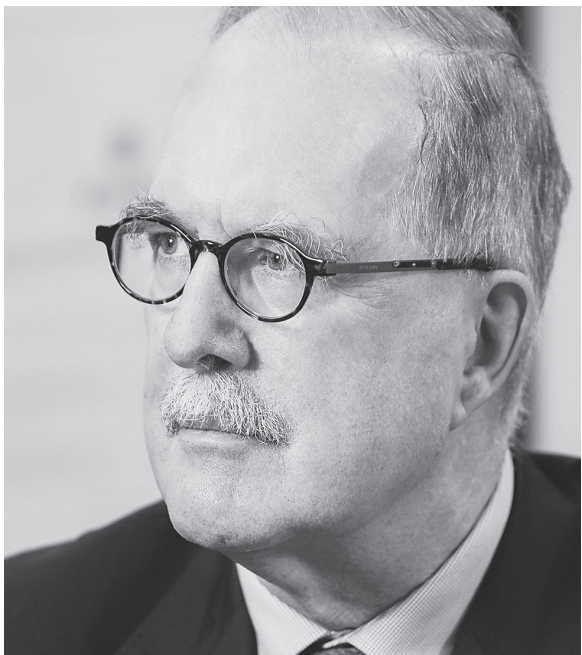


Fêtes nationales bilingues ?

Patrimoine canadien est engagé

Le commissaire aux langues officielles a recommandé au ministère de produire des rapports d'étape sur la mise en œuvre de mesures pour célébrer dans les deux langues le 150e anniversaire du Canada. La réponse n'a pas tardé.



Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. Photo : CLO

Quelques heures après la publication du rapport annuel de Graham Fraser, le 7 octobre, Patrimoine canadien a répondu. « Je peux vous dire au nom de la ministre (Shelly) Glover, affirme l'attachée de presse Marisa Monnin, que nous reconnaissons que les communautés francophones et anglophones contribuent à la vitalité culturelle, sociale et économique de notre société. »

À preuve, écrit la relationniste : « La nouvelle Feuille de route pour les langues officielles est l'investissement le plus complet dans l'histoire du Canada, avec un financement de 1,1 milliard. C'est incontestable.

« Notre gouvernement est engagé à faire en sorte que les célébrations du 150e anniversaire du Canada soient mémorables pour tous les Canadiens, d'un océan à l'autre et dans nos deux langues nationales. »

L'intention de Graham Fraser était de prévenir : « Il s'agit d'une occasion de célébrer l'histoire du Canada et de se rappeler que la relation entre les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise en est le fil conducteur. »

Le commissaire considère que, pour s'engager dans le respect de ses obligations sous la Loi sur les langues officielles, l'administration est plus apte à répondre à des demandes concrètes.

Pour voir leurs efforts réussir, écrit-il, les institutions fédérales doivent « établir des plans avec précaution, consulter les communautés de langue officielle susceptibles d'être touchées par les mesures envisagées et effectuer un suivi régulier des progrès. Les échecs surviennent lorsque les institutions négligent l'étape de la planification. Or, la planification nécessite l'exercice d'un leadership. »

Une recommandation de 2012-2013 pressait

la ministre Glover « d'établir d'ici au 31 octobre 2014 des objectifs clairs afin de rehausser le bilinguisme dans la population canadienne et de renverser le déclin du bilinguisme chez les anglophones » avant 2017. Graham Fraser avait également demandé l'élaboration de contrôles pour connaître l'impact des coupures budgétaires sur les communautés de langue officielle.

Le commissaire constatait aussi « que le rôle de coordination horizontale n'apparaît pas dans le budget de la Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018 ». Il demandait au président du Conseil du Trésor et à la ministre du Patrimoine de se doter d'ici un an « d'un nouveau cadre de gestion et de responsabilisation » pour sa mise en œuvre.

L'absence de réponse du gouvernement révélée dans le rapport annuel fait bondir la Fédération des communautés francophones et acadienne. La présidente Marie-France Kenny s'interroge : « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? »

« En lisant le rapport, clame-t-elle, on a l'impression que les institutions fédérales sont laissées à elles-mêmes, tandis que Patrimoine canadien et le Conseil du Trésor ne jouent pas leur rôle de coordination.

« Quant au commissaire, signale Marie-France Kenny, il fonde beaucoup d'espoirs sur ses recommandations pour amener les institutions fédérales à respecter leurs obligations. Faut-il lui donner plus de pouvoir ? Déjà, si ses recommandations ne sont pas écoutées, il peut aller en cour. Mais les problèmes demeurent.

« Ce n'est pas le commissaire qui doit faire plus, croit-elle, mais le gouvernement. La ministre Glover n'a pas l'autorité pour exiger quoi que ce soit de ses collègues. La seule personne qui a le pouvoir de faire ça, c'est le premier ministre Stephen Harper. »

Le député d'Acadie-Bathurst (NB) et grand défenseur du bilinguisme, Yvon Godin, a vécu les effets du manque de leadership sur le terrain.

« En Atlantique, il y avait quatre différents bureaux directeurs pour Ressources humaines Canada, a-t-il déclaré à la SRC. Ils ont fermé les quatre pour n'en ouvrir qu'un, à Terre-Neuve, dirigé par une personne contre laquelle j'ai été obligé de porter plainte parce qu'elle ne parlait pas un mot de français. Son assistant non plus. »

Le rapport 2013-2014 fustige les récalcitrants habituels, dont Air Canada et l'Agence canadienne des services frontaliers. Il accorde d'excellentes notes à Via Rail et à Statistique Canada. Il dresse un bilan de 476 plaintes recevables (comparativement à 415 l'année précédente), dont 282 sur le service au public et 103 sur la langue de travail.

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Justice et droits

Monsieur le ministre de l'Injustice de l'Alberta



par M^e Gérard Lévesque

« Access to justice is a matter of ongoing concern for the Government of Alberta. There are, however, no specific obligations relating to the use of French in the Courts. » C'est ce que le ministre de la Justice de l'Alberta, Jonathan Denis, a écrit le 20 août dernier au député Kent Hehr qui lui avait demandé des renseignements sur les droits linguistiques devant les tribunaux de l'Alberta.

L'affirmation de Jonathan Denis alléguant que le gouvernement de l'Alberta n'aurait aucune obligation quant à l'utilisation du français devant les tribunaux est surprenante. La Loi linguistique, RSA 2000, c L-6, ne proclame-t-elle pas le droit de chacun (justiciables, juristes et juges) de parler français en Cour provinciale, en Cour du Banc de la Reine et en Cour d'appel de l'Alberta ? En reconnaissant ce droit, l'Assemblée législative n'a-t-elle pas par le fait même créé pour le gouvernement une responsabilité de respecter ce droit et de le promouvoir ?

Lorsque le Code criminel, LRC 1985, c C-46, attribue des responsabilités aux tribunaux de l'Alberta, est-ce que le Parlement n'a pas par le fait même créé pour le gouvernement de l'Alberta des obligations de respecter et promouvoir les droits linguistiques de l'accusé ?

Lorsque la Loi sur le divorce, LRC 1985, c 3 (2e suppl), désigne la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta pour instruire les actions en divorce, est-ce que le Parlement n'a pas par le fait même créé pour le gouvernement albertain une responsa-

bilité de s'assurer que l'une et l'autre de nos deux langues officielles puissent être utilisées tant pour déposer les requêtes que pour entendre les parties ?

Par ses propos niant l'existence de responsabilités vis-à-vis l'utilisation du français devant les tribunaux, le ministre Jonathan Denis est aussi mesquin qu'un de ses prédécesseurs au poste de ministre de la Justice : en juillet 2010, Alison Redford a prétendu qu'au Canada, le bilinguisme est un concept fédéral et qu'il ne s'agit pas d'une exigence juridique ou constitutionnelle.

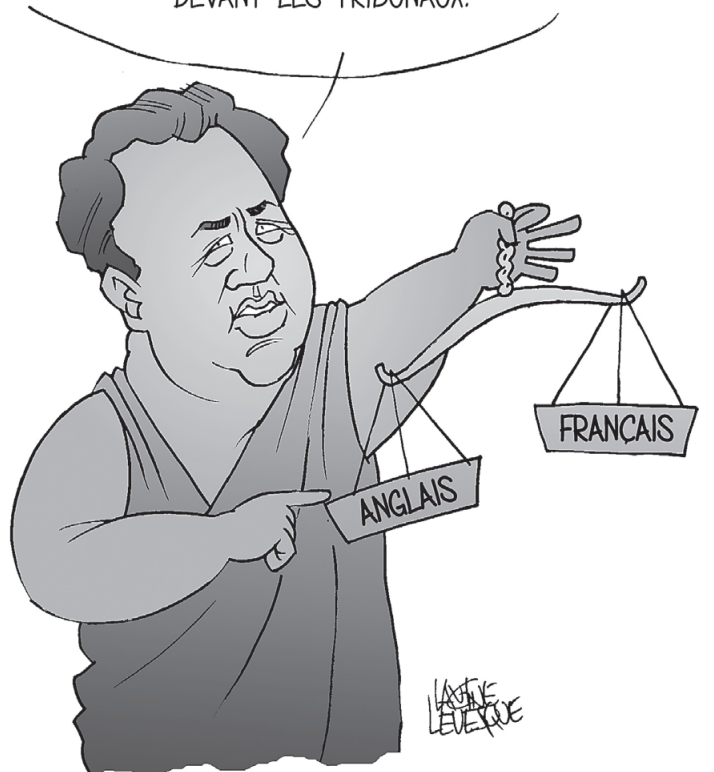
À la fin d'une transcription judiciaire, il y a toujours une certification que celle-ci est fidèle à l'enregistrement de l'instance. La position du ministre Jonathan Denis explique sans doute pourquoi il est possible de lire une telle certification même lorsque des propos prononcés en français par un juge, un justiciable ou son avocat n'ont pas été transcrits sous prétexte qu'une langue étrangère aurait été utilisée ! Mais cette explication n'excuse pas le ministre de brimer ainsi les droits linguistiques des justiciables, juristes et juges qui s'expriment en français.

Tant que Jonathan Denis maintiendra de telles positions, il mérite plutôt le titre de ministre de l'Injustice de l'Alberta.

Pour plus de renseignements :

Lettre du ministre Jonathan Denis au député Kent Hehr www.documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5716

L'ACCÈS À LA JUSTICE EST UNE PRÉOCCUPATION PERMANENTE DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA. TOUTEFOIS, NOUS N'AVONS AUCUNE OBLIGATION QUANT À L'UTILISATION DU FRANÇAIS DEVANT LES TRIBUNAUX.



C
A
N
A
F

Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

Services d'aide à l'établissement et à l'intégration:

- Recherche de logement
- Orientation à Calgary
- Déclaration d'impôts
- Références (nourriture, meubles...)

1601 - 840, 7e Ave SW Calgary, AB, T2P3G2
Tél: (403) 532-6334 Fax: (403) 532-6331

www.canaf-calgary.ca